

Le jeudi 9 février 2017, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame le Maire.

**Etaient présents :** M. BLONDEL, M. HERRERO, Mme SOUZEAU, Mme BASILLE, Mme BERTRANDIE, Mme BESNIER, Mme DELAUNAY, M. LEMAITRE, M. ROUSSELIN, M. LANGELLIER, Mme BUNEL, M. SIDOINE

**Rappel de l'ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

PLUI : réunion d'information avec le service urbanisme de Caux Seine Agglo

1. Personnel communal : retraite Marie Lemaître
  2. Personnel communal : remplacements
  3. Contrat tonte stades IMS
  4. Vidéosurveillance avec la PMI
- Questions diverses

**PLUI : réunion d'information présentée par M. VINCENT et Mme HUGUENIN du service urbanisme de Caux Seine Agglo**

*La loi Alur du 26 mars 2014 a instauré le **transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités au 27 mars 2017**. Jusqu'à présent, les communautés de communes et les communautés d'agglomération n'exerçaient pas de plein droit la compétence d'élaboration des PLU (seules les métropoles et communautés urbaines disposaient de cette compétence).*

*Chaque conseil municipal opposé au PLUi peut délibérer pour le dire avant le 27 mars 2017. Un conseil municipal favorable n'a pas besoin de délibérer pour le dire, néanmoins il peut délibérer s'il veut l'exprimer ou s'il veut préciser des conditions (exemple : conserver l'exercice du Droit de Préemption Urbain).*

*Après présentation du dossier transfert de compétence, chaque élu est invité à réfléchir sur l'avis qu'il pourra émettre lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 16 mars 2017.*

**Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2016**

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.  
Pas d'observations. Approuvé à l'unanimité.

**Démission Conseillers Municipaux**

Madame Le Maire informe les élus de la démission de deux conseillers municipaux et donne lecture des courriers reçus et des réponses transmises.

L'ensemble des élus tient à remercier les deux conseillers municipaux pour leur investissement personnel au sein de la commune et leur souhaite une bonne continuation.

**Personnel communal : Retraite Marie LEMAITRE**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Marie LEMAITRE employée dans la collectivité depuis le 01/10/1990 fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Le conseil autorise Madame le Maire à établir le solde de tout compte de Mme LEMAITRE au 31 mars 2017. Le poste sera déclaré vacant auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

➔ Vote : 13 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

**Personnel communal : Remplacements**

1/ Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable de recruter une personne polyvalente dans tous les services de la collectivité (école, garderie, cantine, salle polyvalente, dojo, mairie, centre aéré) selon les horaires ci-après :

Garderie : 07h30 à 08h30 : 1h00

Divers services : 08h30 à 11h00 : 2h30

Surveillance cour : 11h45 à 13h30 : 1h45

Garderie : 16h30 à 18h15 : 1h45

Soit 7 h 00/jour -> 28 h 00/semaine

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter un agent en contrat CUI/CAE ou en CDD à raison de 28 H 00 hebdomadaire

➔ **Vote : voix 13 pour, vote 0 contre, 0 abstention.**

2/ Madame MOEHRLE, professeur des écoles, est intervenue en janvier 2017 pour la surveillance de la cour de récréation pendant la pause méridienne en remplacement des agents en congés maladie.

Il convient de délibérer pour fixer le taux horaire des travaux supplémentaires effectués par les enseignants pour le compte de la commune pour assurer des tâches de surveillance.

Madame le Maire propose à l'assemblée de retenir les montants fixés ci-dessous :

TAUX MAXIMUM DE L'HEURE DE SURVEILLANCE	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10.43 €
Instituteurs exerçant en collègue	10.43 €
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11.73 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	12.90 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à rémunérer Madame MOEHRLE suivant la grille de rémunération ci-dessus au vu du nombre d'heures effectuées.

➔ **Vote : voix 13 pour, vote 0 contre, 0 abstention.**

**Contrat IMS tonte stades**

Madame Le Maire propose de renouveler le contrat d'entretien des stades avec l'IMS de BOLBEC – Service ESAT : tonte des 2 stades et des abords de stades de Mars à Octobre 2017 soit un coût annuel de 7 487.88 € TTC.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de contrat pour l'année 2017.

➔ **Vote : 13 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.**

**Vidéo-protection avec la PMI**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une étude a été réalisée par la Police Municipale Intercommunale pour l'installation de caméras de vidéo protection dans le Bourg.

Visualisation du power point pour explication des différents endroits envisagés.

Il est proposé :

. De participer au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

. D'autoriser Madame le Maire à solliciter, auprès de tous les financeurs potentiels des subventions pour l'installation de la vidéo-protection dans le bourg et à signer tous les documents y afférent.

Madame le Maire propose l'implantation d'un système de vidéo protection sur les zones suivantes : Salle des fêtes, city stade et abri-bus place du presbytère.

➔ Vote : 13 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

### **Informations et Questions diverses**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal

- Remplacement frigo cantine  
Un frigo doit être remplacé à la cantine, un prestataire est venu deux fois pour l'évaporateur, devis d'environ 900 euros.  
Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à acheter un frigo neuf chez Normandie Equipement au prix de 1 558.40 € ttc.
- Dégâts tempête du 12 janvier 2017 : église, cantine, lampadaire. Expertise le 10 février 2017.
- Commission sécurité salle polyvalente : 15 février 2017 à 10h30
- Le sondage du cabinet infirmier révèle que les administrés sont favorables à l'installation d'une profession libérale.
- Tous les devis de la réhabilitation du logement communal ont été reçus et les demandes de subventions sont en cours.
- Mutualisation : réunion en janvier sur les produits phytosanitaires, puis réunion le 1<sup>er</sup> Mars 2017.
- Elections Présidentielles  
Les 23/04 et 07/05/2017 de 8H00 à 19H00 : disponibilités de chacun pour les deux tours
- Distribution des livrets du citoyen (jeunes électeurs) : une cérémonie pour la remise des livrets sera organisée courant mars.
- Dates prévisionnelles réunions commissions et conseils municipaux :
  - Commission travaux : Samedi 25 février 2017 à 9H00
  - Prochain Conseil Municipal : Jeudi 16 mars 2017 à 18H30
  - Commission finances : Jeudi 30 mars 2017 à 18h00
  - Conseil Municipal : Jeudi 6 avril 2017 à 18H30

Le Conseil Municipal remercie l'ACN pour l'achat de vaisselle et petits matériels (2 salles et cantine) destiné à solder leurs comptes d'association. Un grand merci !

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

C. COURCOT